



Vivre les droits de l'homme

03.10.2026

Que signifie réellement respecter la dignité et la liberté de chaque être humain? Le thème proposé cette année à l'occasion de la Journée des droits de l'homme nous invite à y regarder de plus près – et à découvrir comment chacun peut contribuer à une coexistence respectueuse.



À l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2026, la Communauté de travail des Églises chrétiennes de Suisse (CTEC Suisse) met l'accent sur les droits de l'homme et leur importance pour notre vie en communauté. Le message de cette année est centré sur l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, par là même, sur la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Chaque être humain doit pouvoir choisir librement ses convictions, les vivre et même les changer. Cette liberté s'applique à tous, indépendamment de l'origine, du mode de vie ou de la vision du monde.

Cette réflexion rappelle également que les droits de l'homme ne vont pas de soi. Ils reposent sur le fait que les êtres humains se traitent mutuellement avec respect, s'accordent la liberté et respectent la dignité de l'autre.

D'un point de vue chrétien également, cela implique de vivre sa propre foi tout en respectant la liberté d'autrui. Ainsi, la défense des droits de l'homme devient une mission qui commence au quotidien: par l'attitude que l'on adopte envers autrui.

Contexte de la Journée des droits de l'homme

Les horreurs de la Seconde Guerre mondiale ont entraîné un changement de mentalité à l'échelle mondiale. Le 10 décembre 1948, les Nations unies ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Elle comprend 30 principes qui constituent encore aujourd'hui un cadre commun pour la protection de la dignité humaine. Sur le plan juridique, la Déclaration n'est pas contraignante en soi, mais elle continue d'influencer la conception de la liberté, de l'égalité et de la dignité humaine.

↓ [2026_Fuer-den-Menschenrechtstag.pdf](#)